



Conseil du développement industriel

Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine
de l'environnement et de l'énergie**

Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.18/Res.7 de la Conférence générale et renseigne sur les éléments nouveaux. Il complète le rapport IDB.47/18 présenté au Conseil du développement industriel.

I. Introduction

1. Au titre de la priorité stratégique relative à la protection de l'environnement du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021¹, l'ONUDI promeut un développement industriel écologiquement viable. Elle propose aux États Membres un ensemble de services qui intègrent ses quatre fonctions essentielles complémentaires : i) coopération technique ; ii) analyse, recherche et services de conseil stratégique ; iii) élaboration de normes ; et iv) mobilisation et promotion de partenariats.

II. Mesures prises face à la pandémie de COVID-19

2. Dans le cadre de l'action menée par la communauté internationale face à la COVID-19, les mesures prises par l'ONUDI visent essentiellement, conformément à son mandat, un développement industriel inclusif et durable. Un certain nombre de programmes, d'initiatives et de réseaux soutenus par l'ONUDI recentrent leurs activités pour contribuer aux mesures de relance liées à la COVID-19. Ainsi, les anciens élèves du Programme mondial d'innovation par les technologies propres conçoivent de nouveaux produits pour soutenir les mesures de confinement liées à la pandémie, et le Réseau consultatif pour le financement privé aide les entrepreneurs

¹ IDB.45/8/Add.2.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



travaillant dans le domaine de l'énergie à assurer la continuité des opérations pendant la pandémie. L'ONUDI aide aussi plusieurs pays en développement à améliorer leur gestion des déchets médicaux et autres déchets d'activités de soins, à organiser leur approvisionnement en accessoires de protection personnelle et à produire du gel de désinfection des mains.

III. Coopération technique

3. Par sa résolution GC.18/Res.7, la Conférence générale a prié l'ONUDI de continuer à intégrer les activités menées dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, en s'attachant à aider les pouvoirs publics et les industries :

a) À mettre en place une infrastructure immatérielle et matérielle de développement industriel qui soit durable et résiliente ;

b) À contribuer à la neutralité climatique et à passer à une économie circulaire ;

c) À honorer les engagements nationaux qu'ils avaient pris au titre des accords multilatéraux sur le climat et l'environnement.

4. En réponse à cette demande, l'ONUDI s'emploie, au titre du premier domaine d'intervention susmentionné, à transposer la maîtrise des ressources à une plus grande échelle en procédant de diverses manières, notamment :

- En mettant en œuvre le Programme mondial de parcs éco-industriels en Afrique du Sud, en Colombie, en Égypte, en Indonésie, au Pérou, en Ukraine et au Viet Nam ;
- En encourageant la symbiose industrielle et urbaine en Thaïlande ;
- En aidant l'Égypte, la Jordanie, les Philippines, la République de Moldova et la Tunisie à déployer une infrastructure pour la mobilité électrique ;
- En facilitant le transfert de technologies numériques et novatrices en Éthiopie, au Kenya et au Maroc ;
- En collaborant avec la ville de Beijing à la création d'un centre international de promotion de l'hydrogène comme source d'énergie aux fins de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

5. L'ONUDI a mis au point une méthode pour procéder à l'évaluation économique complète des services rendus par les écosystèmes liés à l'eau, afin de permettre une prise de décision éclairée et d'améliorer la gouvernance des cours d'eau transfrontaliers.

6. Au titre du deuxième domaine d'intervention, mentionné au paragraphe 3 b), l'ONUDI et ses partenaires de l'Union européenne (UE) utilisent le programme SWITCH de l'UE pour adopter des chaînes de valeur circulaires, dans le cadre de l'initiative intitulée « SWITCH to circular economy value chains » ; ils aident les pays d'Europe de l'Est à transposer la production propre à une plus grande échelle dans le cadre du programme EU4Environment ; et ils encouragent la création d'entreprises et d'emplois en Méditerranée méridionale dans le cadre de la phase II du programme SwitchMed. En outre, dans le cadre du Centre-Réseau des technologies climatiques, l'ONUDI soutient la création d'une coalition régionale sur l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle encourage également les pratiques relevant de l'économie circulaire dans les secteurs du textile et de la confection en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Lesotho et à Madagascar.

7. Pour répondre à la préoccupation croissante que suscite la pollution au plastique dans le monde, l'ONUDI aide notamment l'Afrique du Sud à doter son industrie de capacités accrues pour produire des matériaux de substitution et recycler le plastique. En ce qui concerne le problème écologique tout aussi pressant des déchets d'équipements électriques et électroniques, l'ONUDI met en œuvre des programmes dans 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'aux Philippines.

8. Le Programme mondial d'innovation par les technologies propres a été mis en œuvre dans six autres pays et en 2019, le Forum qui lui est consacré s'est tenu pour la première fois à Vienne, parallèlement à la semaine consacrée aux technologies propres. Par ailleurs, le Réseau consultatif pour le financement privé a proposé ses services de facilitation des investissements à des développeurs de projets travaillant dans le domaine du climat et des énergies propres dans les Caraïbes et le Pacifique. En 2019-2020, les activités du Programme mondial d'innovation par les technologies propres et du Réseau consultatif pour le financement privé ont contribué à la création de 55 entreprises spécialisées dans les technologies propres, favorisé la conception d'une soixantaine de propositions de projets rentables émanant de 35 pays en développement et aidé 56 projets à trouver un financement, pour un montant total de 250 millions de dollars. L'ONUDI et ses partenaires ont mis en service une plateforme d'accélération de l'efficacité énergétique dans l'industrie et aidé dix pays à mener à bien une évaluation préalable à un diagnostic. En 2019, ces activités se sont traduites par des réductions d'émissions équivalant à environ 6 millions de tonnes de CO₂ et une amélioration des pratiques de gestion de l'énergie dans quelque 200 entreprises.

9. L'ONUDI a continué à offrir ses services de renforcement des capacités, de sensibilisation et de partage des connaissances aux pouvoirs publics et aux industries dans le cadre de diverses initiatives vertes. Ainsi, elle a organisé un stage d'été sur l'industrie verte et un cours à l'intention des décideurs sur l'économie circulaire. Dans le cadre de l'initiative mondiale sur la chimie verte, six ateliers de formation d'animateurs et quatre webinaires régionaux ont été organisés et un document d'orientation a été publié.

10. Au titre du troisième domaine d'intervention, mentionné au paragraphe 3 c), l'ONUDI a aidé 90 pays :

- En mettant en œuvre des plans de gestion de l'élimination des hydrofluorocarbures dans 86 pays et des projets de renforcement institutionnel dans plus de 70 pays au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- En menant des activités habilitantes dans 25 pays en vue d'une ratification rapide de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal ;
- En conseillant 60 pays en matière de développement ou en actualisant leurs plans nationaux de mise en œuvre au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- En entreprenant des évaluations dans 26 pays au titre de la Convention de Minamata sur le mercure et en mettant en œuvre, dans 12 pays, des plans d'action nationaux aux fins de l'extraction d'or artisanale et à petite échelle ;
- En menant des évaluations des besoins technologiques dans huit pays pour contribuer à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris.

11. En 2019, les projets mis en œuvre au titre de la Convention de Stockholm ont permis d'éviter l'émission de 89 238 tonnes de polluants organiques persistants ; de recycler ou de réutiliser 1 339 tonnes de matériaux ; de faire appliquer par 4 718 entreprises les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales ; de créer 117 entreprises durables ; de former 100 235 femmes ; et d'adopter 231 réglementations et politiques de l'environnement. Les projets menés au titre du Protocole de Montréal ont permis d'éviter l'émission de 42 348 429 tonnes de CO₂ en 2019.

IV. Analyse, recherche et services de conseil stratégique

12. La mise en place de cadres juridiques et institutionnels solides est au cœur de nombre de projets de l'ONUDI. C'est, par exemple, l'objet de l'élaboration d'une réglementation pour les véhicules en fin de vie en Côte d'Ivoire ; d'un plan d'action national sur une consommation et une production durables au Viet Nam ; d'un plan d'action national sur l'économie circulaire en Uruguay ; et d'une politique régionale sur les véhicules électriques dans la région du Pacifique. Dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, l'ONUDI agit dans 20 pays en développement et dirige une équipe de cinq organismes des Nations Unies dans quatre pays, donnant des conseils sur les politiques à adopter, aidant au renforcement des capacités et fournissant un appui en matière de sensibilisation dans les principaux secteurs d'activité capables d'entreprendre de profonds changements macroéconomiques et de créer des emplois verts.

13. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'ONUDI a aidé à l'élaboration de plans d'action sur la santé et la pollution en Colombie, au Ghana, au Kirghizistan, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie. Une réunion du groupe d'experts sur la mobilité électrique² a été organisée pour faire le bilan des projets menés dans ce domaine en Afrique du Sud, en Chine et en Malaisie, à l'issue de laquelle est parue une publication sur les meilleures pratiques en la matière. En coopération avec le Centre international pour la petite hydroélectricité, l'ONUDI a publié l'édition 2019 du rapport mondial sur la petite hydroélectricité³ et des directives techniques sur la petite hydroélectricité.

14. L'ONUDI a apporté d'importantes contributions à l'élaboration d'une stratégie commune au système des Nations Unies à l'issue de consultations publiques portant sur le Plan cible en matière de climat à l'horizon 2030 et la stratégie sur l'adaptation aux changements climatiques de l'UE, soulignant le rôle de l'industrie dans l'accélération de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes.

V. Élaboration de normes

15. Les normes régionales de performance énergétique sont un moyen efficace de susciter des changements en profondeur au niveau national. Dans le cadre de son projet consacré à l'adoption d'un éclairage et d'appareils économes en énergie, l'ONUDI aide les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à adopter des normes minimales de performance énergétique et des mesures de certification de la conformité et de surveillance des marchés. En collaboration avec la Commission européenne et le Parlement du climat, elle organise des tables rondes virtuelles pour doter les juristes d'Afrique et du Moyen-Orient de capacités accrues pour concevoir des initiatives consacrées à la législation sur l'énergie et le climat.

16. En coopération avec la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale, l'ONUDI a contribué à la mise à jour du volet normatif de la mise en place de parcs éco-industriels en élaborant la version révisée de 2020 du cadre international pour les parcs éco-industriels.

² https://www.unido.org/sites/default/files/files/2020-08/UNIDO_Electric_Mobility_Paper.pdf (en anglais).

³ <https://www.unido.org/our-focus-safeguarding-environment-clean-energy-access-productive-use-renewable-energy-focus-areas-small-hydro-power/world-small-hydropower-development-report> (en anglais).

VI. Mobilisation et promotion de partenariats

17. L'ONUDI a aidé le Conseil à élaborer un document destiné à contribuer au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu en juillet 2019. Dans ce document, il est souligné qu'un développement industriel inclusif et durable permet à l'industrie d'adopter des pratiques propices à un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions, de renforcer les capacités institutionnelles, de créer des emplois verts et d'améliorer l'accès aux énergies propres.

18. Dans la perspective de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2019, l'ONUDI a collaboré avec 36 organisations apparentées à l'élaboration d'un appel conjoint du système des Nations Unies dans la perspective du Sommet sur l'action pour le climat du Secrétaire général, et contribué aux travaux menés au titre du volet consacré à la transition de l'industrie. Au cours du Sommet, l'ONUDI et ses partenaires ont organisé deux manifestations de haut niveau : « Accélérer la diffusion de la technologie pour promouvoir une industrialisation produisant peu d'émissions » et « Villes durables : pôles d'action pour le climat et d'innovation ». L'ONUDI a ensuite adhéré à l'initiative du Club des trois pour cent.

19. Pour l'édition 2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'ONUDI a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation maritime internationale pour coorganiser une session officielle intitulée « Sustaining efforts to ensure access to sustainable energy » (Poursuivre l'action menée pour permettre l'accès à une énergie durable), à laquelle le Directeur général de l'ONUDI a participé en tant qu'orateur de marque. L'ONUDI a produit trois notes d'orientation sur l'objectif de développement durable n° 7 et coorganisé deux manifestations parallèles sur l'innovation, l'économie verte et la relance liée à la COVID-19.

20. L'ONUDI a promu des pratiques relevant de l'économie circulaire lors de nombreuses manifestations, notamment la conférence sur l'économie circulaire, le financement à impact et l'industrie 4.0, la conférence internationale sur les parcs industriels au service d'un développement industriel inclusif et durable, qui s'est tenue au Pérou, et une conférence régionale de haut niveau sur l'économie circulaire, l'industrie et les emplois verts en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue au Sénégal.

21. À la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019, l'ONUDI a coordonné une manifestation parallèle et une exposition sur l'objectif 9, participé à une manifestation parallèle sur l'objectif 7 organisée à l'intention des chefs des organismes des Nations Unies, et présenté un grand nombre d'autres manifestations. Pour renforcer les partenariats stratégiques dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et de l'énergie durable, l'ONUDI a signé des déclarations conjointes avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, et adhéré au Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national.

VII. Perspectives

22. Pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, le Secrétaire général de l'ONU a lancé un appel en faveur d'une décennie d'action, le but étant de mobiliser tous les secteurs de la société pour mener à bien la transformation structurelle nécessaire. L'ONUDI redoublera donc d'efforts pour aider ses États Membres à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable relatifs à l'environnement, aux changements climatiques et à l'énergie durable par un développement industriel inclusif et durable.

23. L'ONUDI encouragera l'adoption de pratiques relevant de l'économie circulaire pour faire face de manière viable à l'urgence climatique et à la dégradation de l'environnement. Elle fera particulièrement attention à renforcer la résilience de l'infrastructure industrielle et énergétique, ainsi qu'à préserver les écosystèmes afin de garantir l'accès aux services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité et à des fins productives. Elle aidera les États Membres à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle pour surmonter les difficultés écologiques mondiales les plus pressantes, encourager la décarbonisation de l'industrie et accélérer la réalisation de l'objectif consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Accréditée auprès du Fonds vert pour le climat depuis le 20 août 2020, l'ONUDI s'efforcera, conformément à la résolution GC.18/Res.7, de faciliter l'accès de ses États Membres au financement de la lutte contre les changements climatiques.

24. Pour préparer le Forum de l'énergie de Vienne, qui a été reporté à juillet 2021, une série virtuelle se tiendra pour faire progresser les négociations pour que la relance liée à la COVID-19 dans les secteurs d'utilisation finale soit verte, par l'énergie durable, l'innovation et le numérique.

VIII. Mesure à prendre par le Conseil

25. Le Conseil est invité à prendre note des informations fournies dans le présent rapport.
